

**RAPPORT N° 99/6-66**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1999**

Par Délibération n° 98/7-33 en séance du 18 décembre 1998, vous avez adopté le Budget Primitif 1999 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes :

à 1 160 000,00 F pour la Section d'Investissement  
et à 4 535 000,00 F pour la Section de Fonctionnement.

Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du Budget de l'exercice 1998 d'une part, ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 1999 précité.

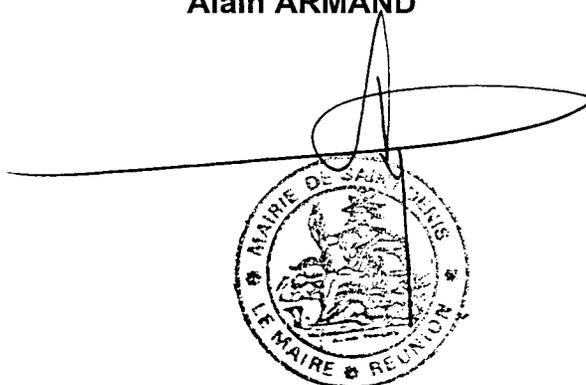
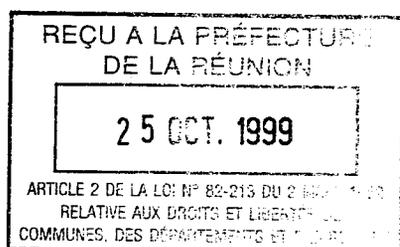
D'où les propositions du Budget Supplémentaire 1999 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent à :

à 0,00 F pour la Section d'Investissement  
et à - 51 278,60 F pour la Section de Fonctionnement.

Je vous demande d'approuver le Budget Supplémentaire 1999 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**  
**Le Premier Adjoint**  
**Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/6-66  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 15 octobre 1999

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1999**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-66 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(4 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

Approuve le Budget Supplémentaire 1999 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'établit :

à 0,00 F pour la Section d'Investissement  
et à - 51 278,60 F pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND

